

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, M. MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (8) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE (1) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse 2015 – versement du solde

*La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse et de compléter ainsi son financement afin de mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour 2015, le financement de la CAF est de **1 134 702 ,54 €** et celui de la commune de **200 346,27 €***

Suite à la délibération n° 15 du conseil municipal du 9 avril 2015, la commune de Châtellerault a versé :

- 442 155 93 € au CCAS en deux acomptes,*
- 300 383,72 € aux différentes structures et associations parties prenantes à ce dispositif,*
- 132 666,16 € pour les services municipaux.*

Elle souhaite, après bilan, verser le solde du CEJ 2015 qui s'élève à 459 843,04 € réparti comme suit :

- 239 738,66 € pour les associations,*
- 123 877,75 € pour le CCAS,*
- 96 226,63 € pour les services municipaux.*

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 34

page 2/3

VU la lettre circulaire de la CNAF du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance Jeunesse,

VU la délibération n°17 du conseil municipal du 29 mars 2012, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2012 -2015,

VU le Contrat Enfance Jeunesse du 1^{er} décembre 2008 modifié par avenant n°1 signé le 23 octobre 2009 et en particulier l'article 5-4,

VU la délibération n° 15 du conseil municipal du 9 avril 2015 autorisant le versement aux associations et structures concernées d'un acompte au financement Contrat Enfance Jeunesse 2014,

VU le courrier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne du 21 juin 2016 adressant le récapitulatif de la Prestation de Service Contrat Enfance Jeunesse,

CONSIDERANT que ces financements sont répartis entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations parties prenantes du dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer le solde du financement CEJ complété par la part de la commune pour :

- le Centre Communal d'Action Sociale

TOTAL CCAS	566 033,68 euros
ACOMPTES	442 155,93 euros
SOLDE A VERSER	123 877,75 euros

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante

- les associations

TOTAL ASSOCIATIONS	540 122,38 euros
ACOMPTES	300 383,73 euros
SOLDE A VERSER	239 738,66 euros

Deux associations n'ont pas fourni le bilan de l'action réalisée et devront rembourser l'acompte versé après émission d'un titre de recettes :

- CSAD gym 374,83 €
- TCCN 374,83 €

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/5610 aux sous fonctions correspondantes.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 34

page 3/3

- les actions municipales

TOTAL SERVICES MUNICIPAUX	228 892,79 euros
ACOMPTES	132 666,16 euros
SOLDE A VERSER	96 226,63 euros

Le montant sera mandaté sur les lignes des services municipaux aux sous fonctions correspondantes.,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER